YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 1999

DELIBERATION N° 99/09/609

OBJET : ASSOCIATION VAL D'YERRES – VAL DE SEINE
a/ Adhésion de la Ville
b/ Nomination d'une représentant de la Commune

Le Conseil Municipal,

VU la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 modifiant l'article de la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982 portant sur les plans de déplacements urbains,

CONSIDERANT que parmi les dispositions nouvelles, figure l'obligation d'élaboration de ces plans dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, y compris l'Ile de France qui n'était pas concernée précédemment,

CONSIDERANT que les communes du Val d'Yerres sont particulièrement concernées par l'élaboration de ce plan de déplacements urbains,

QU'en vue d'entreprendre une démarche collective pour définir les objectifs et élaborer un Plan de Déplacement Urbain, les communes de Boussy Saint Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay sous Sénart, Montgeron, Quincy, Vigneux sur Seine et d'Yerres ont décidé de créer une association régie par la loi du 1er juillet 1901,

CONSIDERANT que l'association permettrait d'établir un diagnostic de la situation actuelle et d'établir des propositions d'amélioration des transports publics au regard des besoins des populations concernées,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est appelé à désigner un représentant en cas d'absence ou d'empêchement du Maire,

A la majorité des voix (1 contre : M. GAUTHIER),

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DECIDE l'adhésion de la Ville d'Yerres à l'Association Val d'Yerres – Val de Seine,

DESIGNE M. André MIRIGAY pour représenter Monsieur le Député-Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 24-9-99 et de la publication
le 24-9-99
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

RECU LE
24. SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY